

DELIBERATION N° 2024-DEL-35 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 14 juin 2024 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 20 juin 2024 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h39).

Présents : Mme BENSARSA REDA, M. BENETEAU, Mme FALGUIERES, M. PERRIMOND, Mme COSTA, M. NASSE, Mme MOUREY-RIVET, M. SAINT-PIERRE, Mme GUIBLIN, Mme ROQUES, M. DOUTEAU, Mme BEGHE, M. MONTEIRO, Mme ABBACI, M. SOUKOUNA, Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL, Mme DIAWARA, Mme RIVIER, , Mme KANTIANA.

Absents représentés, Mme HURIEZ représentée par Mme ROQUES, M. SOLIGO représenté par Mme FALGUIERES, M. DI TOMMASO représenté par Mme BENSARSA REDA, M. LORIC représenté par Mme. GUIBLIN, Mme ROBIN représentée Mme COSTA, Mme SERMAGE représentée par Mme ABBACI, M. BRUNIER-COULIN représenté par M. VILLEMEUR, Mme MARTINS représentée par Mme MOUREY-RIVET; M. BENNANI représenté par M. BENETEAU

Absents non représentés : M. GOMEZ

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	23
Votants	32

Secrétaire de séance : Sébastien BENETEAU

Objet : Convention réservation de logements Valophis Sarepa - 58-60, avenue de la Cour de France

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération du Conseil Municipal présentée ce même jour accordant la garantie d'emprunt de la Ville à la société VALOPHIS SAREPA à hauteur de 100%, concernant deux lignes de Prêt d'un montant total de 8 779 218 € (huit millions sept-cent-soixante-dix-neuf mille deux cent dix-huit euros) souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinées à financer l'acquisition en VEFA de 45 logements sis 58-60, avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date 12 juin 2024,

CONSIDERANT la proposition de droit d'attribution sur 9 logements LLI (4 T2 et 5 T3) au sein de l'opération de construction,

CONSIDERANT la convention de garantie d'emprunt entre la société VALOPHIS SAREPA et la Ville de Juvisy-sur-Orge dont l'objet est de définir notamment les droits de présentation de la Ville sur les logements en contrepartie de la garantie d'emprunt,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (29), 2 ABSTENTIONS (MME GAUTHIER, M. PLAS) et 1 CONTRE (MME KEHELAL)

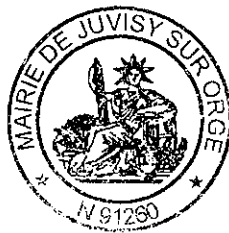
- **APPROUVE** la convention afférente à la demande de réservation passée entre la société VALOPHIS SAREPA et la Ville.
- **APPROUVE** le bénéfice d'un droit de réservation portant sur 9 logements LLI (4 T2 et 5 T3) en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée conformément à ladite convention.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le

27 JUIN 2024



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA